

**Les évaluations sommatives** réalisées au lycée sont de natures variées : orales, écrites ou expérimentales, individuelles ou collectives, réalisées au laboratoire, ou non, parfois dans le cadre de la mise en œuvre du projet technologique. Les notes reflètent le niveau de maîtrise des compétences. L'évaluation sommative peut faire appel aux sujets initialement prévus pour l'épreuve certificative terminale d'enseignement de spécialité de la session 2021 du baccalauréat, pour la partie écrite ou pour les compétences expérimentales, et mis à disposition des enseignants, à condition que les exigences de ces sujets soient en cohérence avec le niveau de maîtrise des élèves à cette période de la formation. L'ensemble de ces évaluations qui reflètent les progrès de l'élève au cours de la formation et le niveau atteint par celui-ci en fin de période, le deuxième ou le troisième trimestre, permettent de déterminer la moyenne pour chacun des trimestres.

De plus, comme pour l'épreuve certificative à laquelle elle se substitue, cette moyenne trimestrielle doit prendre en compte les évaluations écrites à raison de 7/16, et les évaluations des compétences expérimentales, qui peuvent intégrer des phases de réalisation du projet technologique, à raison de 9/16. Pour être représentative, chacune de ces deux moyennes nécessite plusieurs situations d'évaluation et doit être posée à partir d'un minimum de trois notes.

La moyenne trimestrielle ou semestrielle telle qu'elle est indiquée dans le LSL est une note moyenne unique : il est alors indispensable de préciser dans les commentaires la part due à l'évaluation des compétences expérimentales. La note moyenne indiquée doit également être impérativement associée à des commentaires explicitant la progression et le niveau atteint pour les compétences du livret scolaire, qui reflètent les compétences de l'épreuve certificative.

Au troisième trimestre ou au deuxième semestre, les évaluations devront porter sur l'ensemble du programme de terminale, y compris les parties exclues de la définition de l'épreuve certificative, parties prévues pour être enseignées après le mois de mars, et qui préparent à la poursuite d'études.

**Il est indispensable de mener un travail à l'échelle de l'équipe disciplinaire de l'établissement** afin de définir de manière consensuelle une modalité de détermination des notes. Les échanges entre enseignants faciliteront l'explicitation des stratégies de formation et d'évaluation, également accessibles aux élèves et leurs familles.

Il sera nécessaire de préciser :

- les objectifs de formation poursuivis pendant la période ;
- le type de situations d'évaluation proposées aux élèves ;
- la nature et le nombre des situations d'évaluation prises en compte y compris dans le cadre de l'enseignement à distance ;
- les critères retenus, ainsi que la manière dont les différentes notes sont prises en compte pour établir la note moyenne trimestrielle.

## Enseignement de spécialité STL-SPCL

### Une évaluation équitable, diversifiée et juste

L'objectif premier est de continuer sereinement la préparation à l'enseignement supérieur. L'évaluation conduite s'intègre donc dans cet objectif, sans induire une pression évaluative excessive.

Le contrôle continu reflète de la façon la plus équitable possible les compétences et les connaissances des élèves. Pour ce faire, un travail d'harmonisation des principes d'évaluation au niveau de l'équipe disciplinaire et plus généralement au sein du conseil pédagogique de l'établissement est indispensable. Il est, par ailleurs, nécessaire de disposer

d'un nombre suffisant d'éléments pour pouvoir procéder à une évaluation des élèves transparente et sereine.

Le contexte sanitaire actuel impose dans bon nombre d'établissements des organisations différentes qui alternent des périodes de formation en présentiel et à distance. Pendant les moments où les élèves sont en présentiel, il est souhaitable de privilégier les activités expérimentales, la consolidation des apprentissages en termes de connaissances et de compétences et le développement des pratiques orales. Le professeur peut également mettre à profit ces moments pour organiser des évaluations sommatives qui lui permettront de mesurer les acquis des élèves dans le cadre de la prise en compte du contrôle continu pour l'examen du baccalauréat. Il convient cependant de veiller à ce que ces évaluations n'occupent pas une part trop importante du temps en présentiel, pour lequel les apprentissages restent la priorité.

Pour cette raison, il est conseillé que ces évaluations sommatives soient courtes (entre 1h et 1h30 ; 3 évaluations par trimestre), progressives, et conduites en présentiel à l'issue de l'étude de chaque thématique, en s'assurant qu'un nombre suffisant d'activités d'entraînement ont été réalisées en amont, en classe ou à la maison. Des évaluations diagnostiques et formatives peuvent aussi être menées à distance ou en présentiel. Si un devoir sur table, du type d'une épreuve longue de spécialité, peut être organisé (un par trimestre ou semestre), celui-ci doit garder un poids raisonnable par rapport aux autres évaluations prises en compte dans la moyenne du trimestre ou semestre. Si tous les élèves ne sont pas tous évalués en même temps, il convient naturellement de leur proposer des situations d'évaluation différentes, mais de même typologie en s'attachant à leur assurer un égal traitement ; une évaluation par compétences est alors très pertinente. Les typologies des situations d'évaluation doivent être variées et peuvent inclure, par exemple, des QCM, des « questions ouvertes » ou toute autre forme de questionnement.

Parallèlement, les travaux proposés hors la classe ou lors des séances à distance peuvent compléter, sans pour autant en constituer la part essentielle (au plus 30 % hors composante expérimentale), l'évaluation des élèves dans le cadre du contrôle continu pris en compte pour l'examen du baccalauréat. Ce peut être l'occasion de valoriser des productions orales – lors de séances à distance ou en présentiel – concernant, par exemple, des éléments introductifs ou conclusifs d'une séance, un exercice, un exposé, la synthèse de documents écrits ou vidéo, un compte-rendu d'activité expérimentale. L'important, dans ce cas, est de ne pas rompre l'équité de traitement des élèves et de leur apporter, au besoin, un appui adapté à leur situation personnelle dans le contexte local.

De manière générale, il est possible de s'inspirer, pour construire les situations d'évaluation, du sujet initialement prévu pour l'épreuve de la session 2021 du baccalauréat et mis à la disposition des enseignants afin de bien identifier les objectifs visés dans le cadre de l'évaluation certificative de la session 2021 du baccalauréat.

### **Une nécessaire prise en compte de la composante expérimentale de la formation**

La prise en compte, dans l'évaluation, de la composante expérimentale de la formation en spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire de la série STL de la voie technologique où des évaluations des compétences expérimentales sont prévues, est essentielle. Pour cela, l'approche par compétences préconisée par les programmes est un élément facilitateur qui permet d'identifier le niveau de maîtrise des compétences des élèves dans des contextes variés et pas nécessairement identiques. Ceci est donc adapté à des situations hybrides et permet de privilégier au besoin les séances expérimentales en présentiel autour des compétences « Analyser/Raisonner », « Réaliser » et « Valider », les autres compétences pouvant être travaillées en amont ou en aval. L'évaluation des compétences expérimentales peut être conduite de manière informelle, pendant les temps

d'apprentissages, par exemple lorsque le professeur constate qu'une capacité travaillée est acquise par l'élève. Il semble pertinent d'informer régulièrement et de manière bienveillante les élèves de leur niveau de maîtrise des différentes compétences en valorisant leurs progrès et en identifiant avec eux quelques axes de travail pour les séances ultérieures.

### **Le respect des équilibres dans l'évaluation des élèves**

En physique-chimie, l'évaluation de l'élève dans le cadre du contrôle continu du baccalauréat prend en compte l'ensemble des éléments identifiés ci-dessus. Le poids relatif de ceux-ci est fonction de la situation locale. En spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire de la série STL de la voie technologique, le volet expérimental de la formation peut intervenir à hauteur de 50 à 60 % : cette valeur est indicative et dépend de la réalité de la pratique expérimentale des élèves compte-tenu du contexte.

En série STL-SPCL, les trois situations d'évaluation d'ECE mises à disposition des enseignants permettront à ceux-ci d'identifier, pour leurs propres évaluations, les objectifs visés dans le cadre de l'évaluation certificative de la session 2021 du baccalauréat.